

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/NOV/78	OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SILLAGE AU TITRE DE L'ANNEE 2025
Date du conseil municipal 13/11/2025	
Date de la convocation 06/11/2025	
Date de l'affichage 06/11/2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le six novembre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Philippe DUCQ, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Fabrice HOULIER Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Valérie JACKY, Alban LANSELLE, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Martial DISCH, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Serge HAMELIN pouvoir à Philippe DUCQ

Nathalie PIEUSSERGUES pouvoir à Edith LION

Luis-José TENTE MARQUES pouvoir à Fabrice HOULIER

Nimca CIGE pouvoir à Angélique RAPPAILLES

Mahmut GÜNER pouvoir à Alban LANSELLE

Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Chantal REGNAULT-GALLOIS

Était excusée :

Stéphanie DEGAND

Était absent :

Thomas LECONTE

Angélique RAPPAILLES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251120-2025-NOV-78-DE
Date de télétransmission : 20/11/2025
Date de réception préfecture : 20/11/2025

2025/NOV/78

DELIBERATION

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SILLAGE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2025 de la commune,

CONSIDERANT que le soutien communal à cette structure s'inscrit dans le cadre des actions de solidarité et de cohésion sociale,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances en date du 12 novembre 2025,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ** par 27 voix **POUR**

ARTICLE 1 : Approuve l'attribution d'une subvention communale de 3 800 € (trois mille huit cents euros) au profit de l'association SILLAGE, au titre de l'année 2025, pour le fonctionnement du Point Autonomie Territorial de Provins.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense est inscrite au budget 2025, en section de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le secrétaire de séance

Angélique RAPPAILLES

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
le
Et de la transmission ou notification et
de la publication le



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077,217703271,20251120-2025-NOV-78-DE
Date de télétransmission : 20/11/2025
Date de réception préfecture : 20/11/2025